

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Le présent accord de confidentialité (« accord ») est applicable depuis sa signature figurant au pied de l'accord (« date effective »), entre la société BOULANGERIE ROSA

Et la Société.....,

ou

Madame/Monsieur.....,

ainsi que toute société à laquelle pourrait appartenir la société candidate (« le candidat »).

1. DEFINITION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE.

Le candidat reconnaît que toute information relative à la société BOULANGERIE ROSA incluant, sans que cette liste soit limitative, toute information reçue par le candidat de la part des dirigeants ou des employés la société BOULANGERIE ROSA ou au travers de tout audit, portant sur les produits ou services de la Société BOULANGERIE ROSA, sur les prévisions d'activité et les marchés potentiels, sur les aspects financiers, comptables ou le système d'information, sur les aspects salariaux, est soumise aux termes et conditions du présent accord, ainsi même que l'existence de discussions entre la société BOULANGERIE ROSA et le candidat, et seront considérées et qualifiées collectivement « d'information Confidentielle ».

L'Information Confidentielle n'inclut cependant pas une information :

- a) publique par nature ou qui a été rendue publique par la société BOULANGERIE ROSA,
- b) que le Candidat prouverait légitimement antérieurement à la signature de l'Accord ;
- c) qui aurait été élaborée de manière indépendante par le candidat sans user d'une Information Confidentielle ;
- d) qui aurait obtenue par le Candidat de la part d'un tiers autorisé à lui transmettre.

2. NON DIFFUSION ET NON UTILISATION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE.

Le Candidat ne diffusera à quiconque une Information Confidentielle, autre qu'à ses employés autorisés ou à ses conseils, et s'engage à prendre toute précaution utile pour prévenir une utilisation ou une diffusion interdite de l'Information Confidentielle.

Le Candidat reconnaît recevoir les Informations Confidentielles dans le seul but d'évaluer et d'élaborer une offre de reprise de la société BOULANGERIE ROSA dans le cadre d'un plan de cession.

Le Candidat s'engage à ne pas utiliser l'Information Confidentielle dans un autre but, sauf accord écrit préalable de la société BOULANGERIE ROSA et/ou de leur administrateur, la SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maîtres Jean-Baptiste AUDRAS et Jérôme ABADIE.

3 . ABSENCE DE GARANTIE.

Toute information est communiquée au Candidat sans aucune garantie, même implicite.

4 . RETOUR DE DOCUMENTS.

Le Candidat s'engage à retourner à ses frais tous documents qui lui auraient été transmis, dans les dix jours ouvrés suivant une demande écrite de la Société BOULANGERIE ROSA ou de son Administrateur judiciaire.

Le Candidat s'engage à retourner dans les mêmes conditions toute Information Confidentielle tangible, incluant, sans que cette liste soit limitative, tout programme informatique, toute documentation de toute autre nature, notes et copies, ou certifiera à la société BOULANGERIE ROSA que toute Information Confidentielle a été détruite.

5 . PRISE DE CONNAISSANCE.

Le Candidat déclare avoir connaissance et accepter que toute diffusion ou utilisation non autorisée de toute Information Confidentielle puisse causer un préjudice à la Société BOULANGERIE ROSA.

6 . INTEGRALITE DES ACCORDS ET LOI APPLICABLE.

Cet accord constitue la loi entre les parties relative à la communication et l'usage de toute Information Confidentielle et annule ou remplace tout accord, oral ou écrit, antérieur.

Cet accord ne pourra être modifié que sous la forme d'avenant écrit et signé par les deux Parties.

Cet accord est soumis au droit français. Tout litige ou toute difficulté relative à son exécution ou à sa non-exécution, à son interprétation, seront de la compétence du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE.

Fait à, le

en un exemplaire original adressé à l'Administrateur Judiciaire.

Pour la Société.....

M.....